

Bassin Ferrifère

Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux

SAGE

Un document de
planification pour la
préservation des
ressources en eau



Ici une opération a été réalisée
en faveur de la qualité de l'eau



Le SAGE, un outil au service du territoire

Issu de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification pour la préservation des ressources en eau, complémentaire des différentes démarches volontaires ou réglementaires existantes dans ce domaine.

Il contribue à l'atteinte :

- de l'objectif de bon état des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau,
- des objectifs locaux définis en fonction des enjeux du territoire.

Il est élaboré à l'échelle d'un bassin hydrographique (bassin versant d'un cours d'eau ou nappe) par les acteurs locaux réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau. Celle-ci est composée de trois collèges :

- le collège des élus (maires, conseillers départementaux, conseillers régionaux),
- le collège des usagers (agriculteurs, industriels, associations de protection de la nature, pêcheurs, associations de consommateurs, etc.),
- le collège des services de l'Etat (DREAL, ARS, DDT) et de ses établissements publics (Agence de l'eau et ONEMA).

L'ambition du SAGE est de définir comment préserver et restaurer les ressources en eau et les milieux associés, indispensables à bon nombre d'activités et au développement des territoires.

Le SAGE n'a pas vocation à se substituer au débat local (documents d'urbanisme, Plan de Prévention des Risques d'Inondation/ PPRI ou Programme d'Actions et de Prévention des Inondations /PAPI) ou à planifier des travaux particuliers. Il identifie, au regard des enjeux du territoire, un cadre général pour permettre un développement et un aménagement du territoire compatible avec la préservation des ressources en eau.

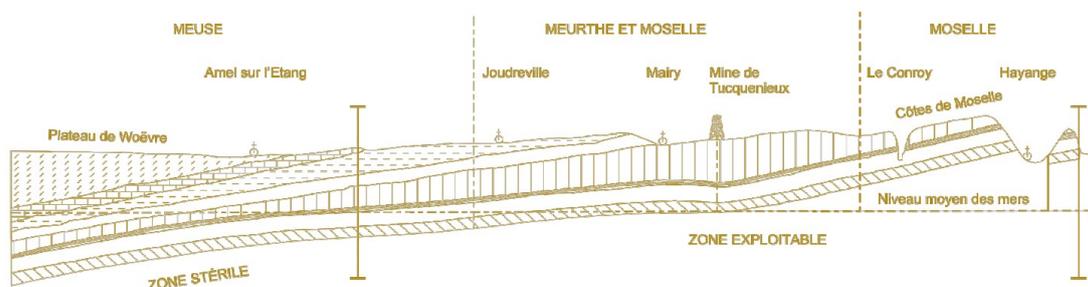
Les dispositions du SAGE ne sont pas tenues d'être validées à l'unanimité, mais chacune d'entre-elles est le résultat d'un long débat et d'un vote de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Les choix de la CLE résultent donc d'un compromis acceptable pour le plus grand nombre et répondent à l'intérêt collectif de disposer d'eau de bonne qualité et en quantité suffisante, de façon durable.

Le Bassin Ferrifère

Depuis la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, le nord de la Lorraine a connu une importante activité minière. Celle-ci n'a été possible que grâce à la mise en place de pompages d'exhaure (évacuation continue de l'eau dans les exploitations souterraines), permettant d'évacuer hors des mines les grandes quantités d'eau souterraine qui s'y infiltraient.

Ces deux dernières décennies, l'arrêt de l'exploitation minière, et en conséquence des pompages d'exhaure, a conduit à de nombreuses incidences sur les eaux superficielles et souterraines, notamment :

- après l'arrêt des exhaures, l'eau d'ennoyage a rempli les vides artificiels laissés par l'activité minière, créant ainsi de nouveaux réservoirs aquifères (les réservoirs miniers) ;
- les eaux de la nappe du Dogger, en s'infiltrant dans les réservoirs miniers, se chargent en sulfates et minéraux (en particulier magnésium et sodium). Leur utilisation pour l'eau potable n'est donc plus permise, au moins pendant quelques dizaines d'années (temps nécessaire au renouvellement de l'eau stockée).



11 réservoirs miniers sont identifiés dans le bassin ferrifère, dont 3 grands réservoirs de taille supérieure à 97 km² (Sud, Centre et Nord) et 8 petits réservoirs de taille inférieure à 20 km².
La surface totale de l'ensemble des travaux miniers du bassin ferrifère de Briey-Longwy est de près de 430 km², représentant un volume d'eau supérieur à 450 millions de m³.

En outre, les pompages d'exhaure avaient notamment conduit à une alimentation artificielle des cours d'eau sur certaines têtes de bassin versant. Lors de l'arrêt des pompages d'exhaure, de nombreux cours d'eau ont vu leur débit chuter, ce qui posait notamment le problème de la qualité sanitaire du cours d'eau, le débit naturel étant insuffisant pour diluer la charge de pollution présente.

Par ailleurs, la méthode d'exploitation par défilage-foudroyage (reprise des piliers de minerai laissé en soutènement, en fin d'exploitation d'une zone, en laissant le toit et les bancs supérieur s'effondrer) a accentué le caractère karstique des calcaires du Bajocien, augmentant le caractère perdant de certains cours d'eau, entraînant une diminution durable des débits des cours d'eau concernés au droit de ces tronçons.

Plusieurs cours d'eau ont fait l'objet de soutien d'étiage, par pompage dans les réservoirs miniers (le débit des cours d'eau a alors été artificiellement augmenté par le déversement de l'eau issue des pompages d'exhaure), de façon notamment à limiter les impacts sanitaires.

Le SAGE Bassin Ferrifère

Les désordres sur les ressources en eau engendrés par l'exploitation minière et son arrêt ont conduit les pouvoirs publics à initier en 1994 l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le territoire du bassin ferrifère.

Le SAGE Bassin Ferrifère est un document de planification pour la préservation des ressources en eau des bassins :

- de l'Orne et de tous ses affluents,
- de la Chiers et de ses affluents jusqu'à la confluence avec l'Othain (inclus),
- du « Nord » Moselle (cours d'eau affluents ou sous-affluents de la Moselle, sur le territoire français).

Le périmètre du SAGE s'étend sur trois départements (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle) et regroupe 258 communes, soit une superficie de 2418 km².

Les principaux enjeux du SAGE Bassin Ferrifère sont :

- ✓ **L'enjeu « ressources en eau et alimentation en eau potable (AEP) »**
 - la protection des ressources en eau souterraines
 - la mise en place d'une gestion durable et patrimoniale de la ressource en eau des réservoirs miniers
 - la sécurisation de l'AEP à l'échelle de l'ensemble du territoire
- ✓ **L'enjeu « zones humides »**
 - la connaissance, la préservation, la restauration des zones humides du territoire du SAGE, dans une optique patrimoniale et fonctionnelle de ces milieux
- ✓ **L'enjeu « cours d'eau »**
 - la restauration et la reconquête de l'ensemble des cours d'eau dégradés
 - la mise en place d'une gestion de l'eau concertée et adaptée à chaque bassin versant la maîtrise du risque inondation.

Approuvé par arrêté interpréfectoral le 27 mars 2015, le SAGE définit comment, grâce à une solidarité territoriale, préserver les ressources et sécuriser l'alimentation en eau potable, restaurer les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides), en conséquence de l'activité minière et de son arrêt qui ont bouleversés les équilibres des nappes et des rivières sur le bassin ferrifère lorrain.

Après avoir œuvré pendant plus de 10 ans à l'élaboration de ce schéma, la CLE veille désormais à sa bonne mise en œuvre. Pour ce faire, elle fait connaître le SAGE, accompagne les porteurs de projets et encourage la réalisation d'aménagements exemplaires au regard des objectifs du SAGE, vérifie sa prise en compte dans les projets relevant des procédures dites « Loi sur l'eau ».

La Commission Locale de l'Eau rassemble des représentants des acteurs locaux de son territoire. Elle compte 50 membres répartis comme suit : 26 représentants des élus locaux, 13 représentants des usagers et 11 représentants des services de l'Etat.

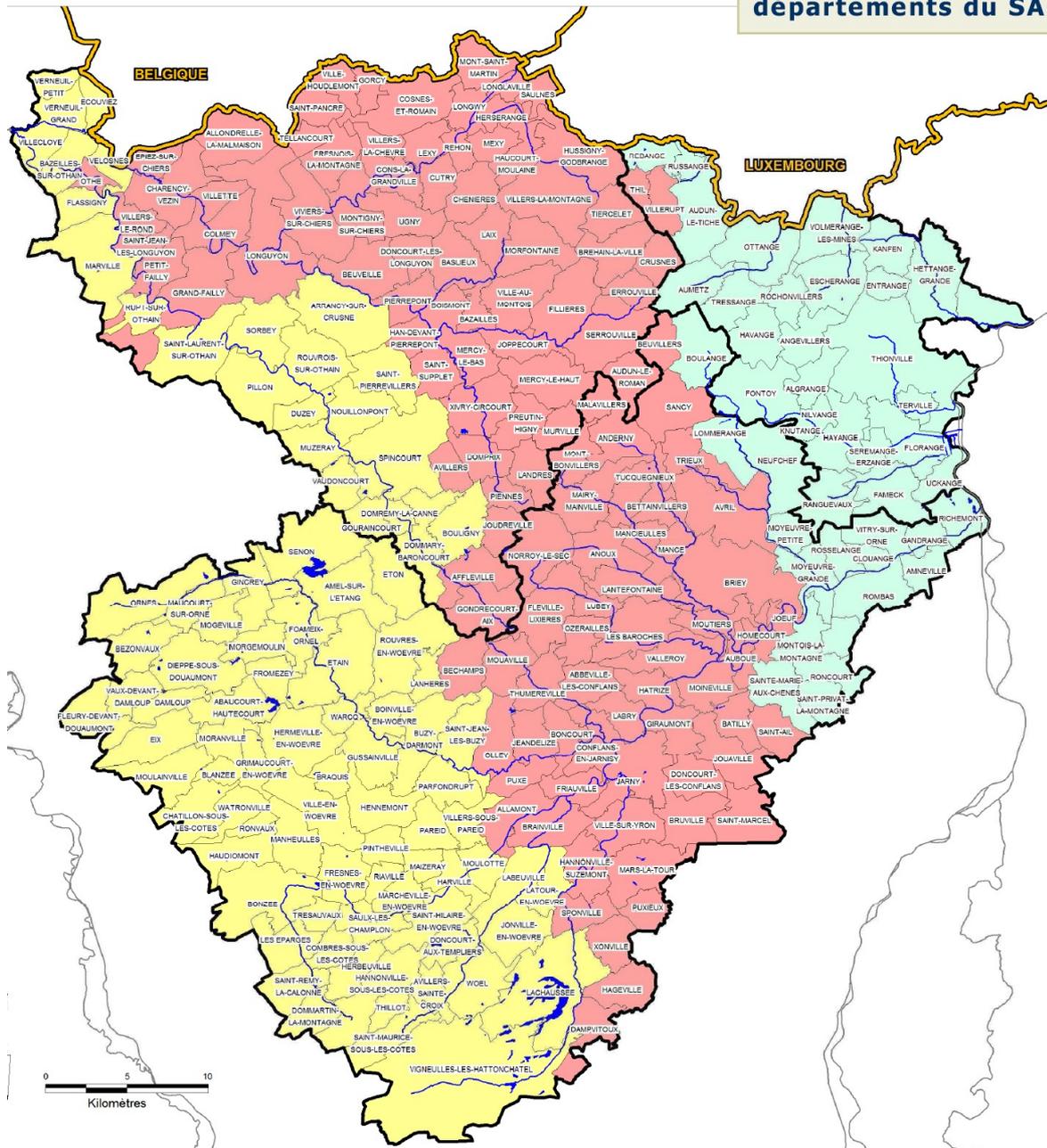
Présidence : Vincent MATELIC, Maire de Rosselange

Vice-Présidents : Morgane PITEL, EPAMA et Michel CAUSIN, Président du Contrat de Rivière Woigot

Par ailleurs, son approbation préfectorale confère au SAGE une portée réglementaire vis-à-vis des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau (déclaration et autorisation au titre de la loi sur l'eau) et ses objectifs doivent être pris en compte dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

La Région Grand Est assure depuis 2005 la maîtrise d'ouvrage du SAGE Bassin Ferrifère avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Les communes et les départements du SAGE



Départements concernés par le SAGE (nombre de communes entre parenthèses)

- MEURTHE-ET-MOSELLE (124)
- MEUSE (92)
- MOSELLE (42)

Repères géographiques

- Principaux cours d'eau dans le périmètre du SAGE
- Plans d'eau dans le périmètre du SAGE
- Principaux cours d'eau hors du périmètre du SAGE
- Périmètre du SAGE et des sous-commissions
- Limites d'état

